

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4777**

commune (s) : Grigny

objet : Désaffectation d'une partie d'un parking mis à disposition de la Communauté urbaine de Lyon située rue de la République, à l'angle de l'avenue Jean Durand

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vullien

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4777**

commune (s) : Grigny

objet : **Désaffectation d'une partie d'un parking mis à disposition de la Communauté urbaine de Lyon située rue de la République, à l'angle de l'avenue Jean Durand**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Dans le cadre d'un projet immobilier situé au 2, chemin du Roulay à Grigny, la SCI Krüger a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée AK 287 en vue de la construction d'un immeuble de logements avec un niveau de sous-sol.

Par délibération n° 2006-3812 du Conseil du 12 décembre 2006, les voies appartenant à la Commune de Grigny sont mises à disposition de la Communauté urbaine. Toutefois, l'emprise de certaines de ces voies n'ayant pas fait l'objet d'un transfert de propriété, elle appartient toujours juridiquement à la Commune de Grigny. La Communauté urbaine n'en est donc que le gestionnaire au titre de sa compétence en matière de voirie.

Il en est ainsi de la parcelle cadastrée AK 287 située rue de la République, à l'angle de l'avenue Jean Durand, qui fait actuellement partie du domaine public communal car la Ville de Grigny en est restée propriétaire. Aménagée en parking, elle est aujourd'hui mise à disposition de la Communauté urbaine.

Ainsi, afin de pouvoir céder à la SCI Krüger une emprise d'une surface de 150 mètres carrés environ, issue de la parcelle cadastrée AK 287, une procédure de déclassement a été engagée par la Commune de Grigny (cf. plan ci-annexé).

Toutefois, la Communauté urbaine doit, préalablement à ce déclassement, procéder à la désaffectation de l'usage public de cette emprise, en tant qu'autorité gestionnaire.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à cette désaffectation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Prononce la désaffectation d'une partie d'un parking mis à disposition de la Communauté urbaine de Lyon, d'une surface de 150 mètres carrés environ, située rue de la République, à l'angle de l'avenue Jean Durand à Grigny.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.